



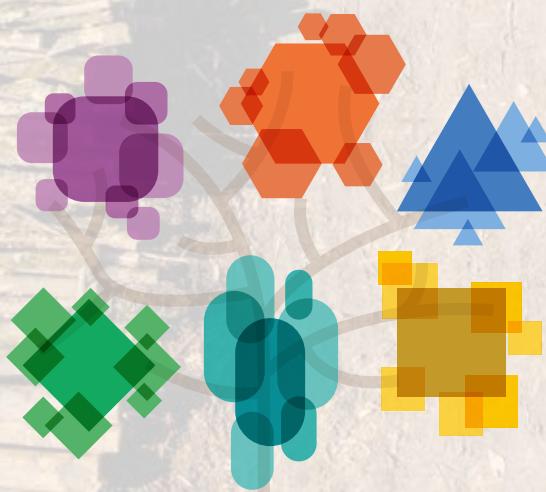
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

OBSERVATOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES

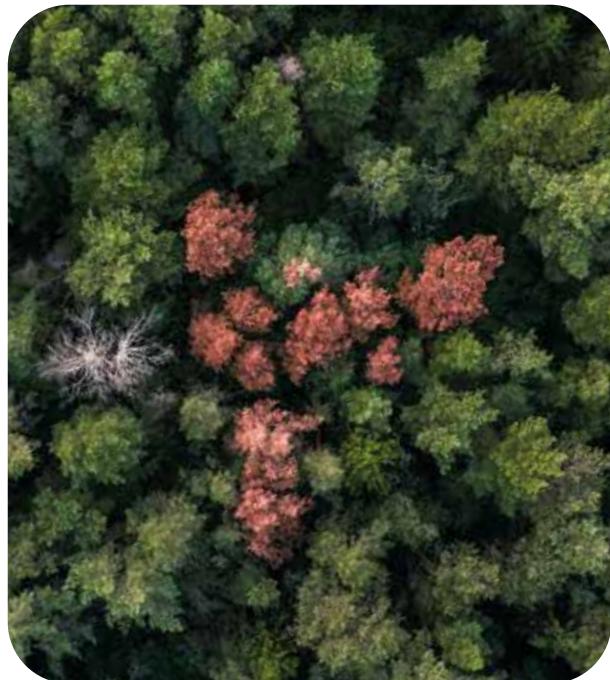
Connaître, partager, éclairer

CONNAÎTRE LES PRÉLÈVEMENTS ET LA RÉCOLTE DE BOIS EN FRANCE



AUTEURS ET AUTRICES DU CLUB BIOÉCONOMIE DE L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES

- Henri Cuny et Antoine Colin, IGN, Service de l'Information Forestière
- Alexandra Niedzwiedz, Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA)
- Bastien Perrin-Zen et Philippe Français-Demay, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
- César Got, Ministère de la Transition Écologique (MTE), Statistique Publique de l'Énergie, des Transports, du Logement et de l'Environnement (SDES)
- Lucile Savagner, FCBA, Pôle Ressources Forestières des Territoires



PUBLICATION : DÉCEMBRE 2025

Sommaire

A. RÉSUMÉ	4
B. CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
C. PRÉLÈVEMENTS ET RÉCOLTE, DE QUOI PARLONS-NOUS ?	7
D. MÉTHODES D'ESTIMATION DES PRÉLÈVEMENTS ET DE LA RÉCOLTE DE BOIS	10
• 1. APPROCHE PAR INVENTAIRE DES FORÊTS POUR LES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS	12
• 2. APPROCHE PAR ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ET DES CONSOMMATEURS POUR LA RÉCOLTE DE BOIS	17
• 2.1. LA RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉ	17
• 2.2. LA RÉCOLTE DE BOIS NON-COMMERCIALISÉ (« AUTOCONSOMMATION » DE BOIS-ÉNERGIE)	19
• 2.3. SYNTHÈSE SUR LA RÉCOLTE DE BOIS	22
E. TENTATIVE D'ANALYSE COMPARÉE ENTRE PRÉLÈVEMENT ET RÉCOLTE DE BOIS	24
F. CONCLUSIONS	26
G. PRINCIPALES RÉFÉRENCES	27

A. Résumé

La connaissance des volumes de bois mobilisés est essentielle pour le suivi des politiques liées à la gestion durable des forêts et les usages de la biomasse. En France, cette connaissance repose sur plusieurs dispositifs publics complémentaires: l'Inventaire forestier national (IFN), l'enquête Exploitations forestières et Scieries (EXF-SRI), ainsi que diverses enquêtes visant à estimer la récolte non-commercialisée, notamment la consommation de bois de feu par les ménages. Ces sources de données et les indicateurs qui en découlent alimentent de nombreux rapports nationaux et internationaux nécessaires à la prise de décision.

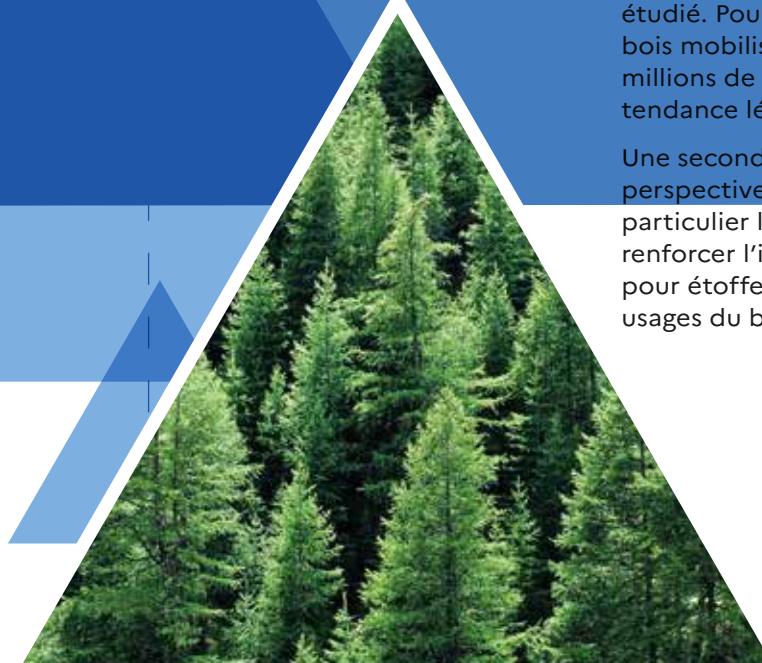
Toutefois, les méthodes et des définitions sont distinctes car elles répondent à des objectifs différents, ce qui rend difficile la comparaison directe des estimations produites. Cette note propose 1 - une clarification des périmètres et des méthodes propres à chaque enquête, 2 - un état des lieux des chiffres disponibles et 3 - une analyse comparative de la cohérence des estimations. L'ensemble des chiffres présentés concernent la France hexagonale, Corse incluse.

L'analyse comparative montre qu'en dépit des différences méthodologiques, les estimations présentent une remarquable convergence lorsqu'elles sont harmonisées, notamment en ce qui concerne la définition du volume et l'objet étudié. Pour la période récente, les volumes de bois mobilisés sont estimés à environ 50,5 millions de m³ par an, avec une divergence de tendance légère mais non significative.

Une seconde note viendra approfondir les perspectives ouvertes par ce travail, en particulier les pistes d'amélioration pour renforcer l'inter-comparabilité des enquêtes et pour étoffer les connaissances sur les différents usages du bois.

Mots-clés :

Prélèvements et récolte de bois ; Inventaire forestier national ; Enquête exploitations forestières et scieries ; récolte de bois commercialisé ; récolte de bois non-commercialisé ; autoconsommation de bois.



B. Contexte et objectifs

Les données sur les prélevements de bois et l'indicateur du taux de prélevement – défini comme le rapport entre les prélevements et la production biologique nette de la mortalité – sont des informations clés des politiques liées à la gestion durable des forêts. Ces informations, tout comme celles portant sur la récolte et les usages du bois, font l'objet d'une attention particulière dans les stratégies de développement sur le territoire national des filières économiques basées sur les produits ligneux. Elles sont également essentielles au suivi des trajectoires vers l'objectif « zéro émission nette » à l'horizon 2050.

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) fixe notamment l'objectif d'accroître les prélevements de bois (le taux de prélevement cible en 2026 est de 65 % vs 50 % en 2012) pour contribuer à décarboner l'économie tout en maintenant, voire renforçant, le puits de carbone. L'intérêt d'un suivi des prélevements et des consommations de bois gagne encore en importance dans le contexte de l'augmentation des pressions climatiques et sanitaires exercées sur les forêts, de volonté politique d'un recours accru à la biomasse dans le but de réduire notre dépendance aux énergies fossiles (voir les Programmations pluriannuelles de l'énergie – PPE) et des difficultés rencontrées par les acteurs de la bioéconomie pour alimenter en biomasse de manière durable les nouveaux projets qui émergent dans les territoires (SGPE, 2024).

Les données de prélevement et de récolte de bois sont utilisées par les décideurs aux niveaux régional, national, européen et international. Elles peuvent être synthétisées sous la forme d'indicateurs pour favoriser le partage d'informations avec les partenaires socio-professionnels et les citoyens sur la gestion des forêts. De tels indicateurs sont par exemple diffusés via :

- L'Observatoire des forêts françaises
<https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/recolte-de-bois-actuelle-et-passee>
- L'Observatoire économique de l'interprofession France-Bois-Forêt (FBF), notamment dans son outil de Veille Economique Mutualisée de la filière forêt-bois (VEM)
<https://vem-fb.fr/index.php/pages/foret>
- Les données de prélevements et de récolte interviennent aussi dans la production d'indicateurs pour de nombreux rapports, dont :
 - Le Forest Ressources Assesments (FRA)
<https://www.fao.org/forest-resources-assessment/en> pour la FAO
 - Le State of Europe's Forests (SoEF)
<https://foresteurope.org/state-of-europes-forests> pour Forest Europe et l'UNECE
<https://unece.org/info/Forests/pub/408933>
 - Les Comptes de la forêts (European Forest Accounts – EFA)
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/forestry> pour Eurostat
 - Le Joint Forest Sector Questionnaire (JFSQ)
<https://unece.org/forests/jfsq> et le Joint Wood Energy Enquiry (JWEE)
<https://unece.org/forests/joint-wood-energy-enquiry> pour l'UNECE
 - Les Indicateurs de Gestion Durable (IGD)
<https://foret.ign.fr/IGD/fr> pour le Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
 - L'Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre
<https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/secten> réalisé par le CITEPA au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

B. Contexte et objectifs (suite)

Les données relatives aux prélèvements et à la récolte de bois peuvent cependant être présentées de manière distincte, comme dans le rapportage State of Europe's Forests où les prélèvements figurent dans l'indicateur « 3.1 Increment and fellings » et les récoltes dans l'indicateur « 3.2 Roundwood », ou mobilisées conjointement, comme dans les European Forest Accounts, où les volumes de récolte annuelle servent à annualiser les chiffres de prélèvement. Dans un cas comme dans l'autre, la cohérence entre les estimations de prélèvements et de récolte n'est pas systématiquement recherchée.

Par ailleurs, les périmètres et définitions utilisés diffèrent selon les sources. Par exemple concernant les prélèvements, certains rapports incluent les branches des arbres, comme dans les European Forest Accounts,

tandis que d'autres les excluent, à l'image des Indicateurs de Gestion Durable qui ne prennent en compte que la tige des arbres. Le choix des millésimes mobilisés peut lui aussi varier entre les publications.

Cette diversité de pratiques et la multiplicité résultante des estimations sont nécessaires pour répondre à des besoins variés, mais nuisent à la lisibilité et à la comparabilité des chiffres produits, d'autant que les méthodes employées ne sont pas toujours explicitement documentées. Dans ce contexte, une description précise des méthodes de suivis et la production de données de référence — consolidées, transparentes, actualisées et cohérentes — sur les prélèvements et la récolte de bois devient indispensable.

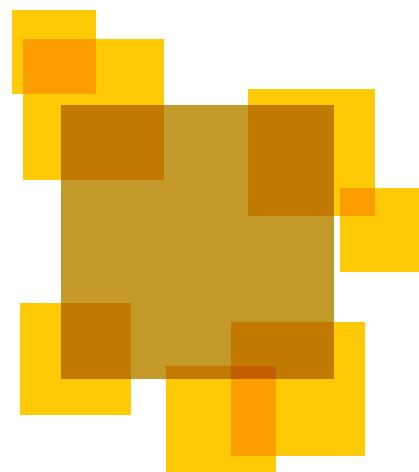


Le présent document vise à clarifier les méthodes de suivi et les chiffres produits pour les prélèvements et la récolte de bois en France (Hexagone et Corse). Après un rappel des différences entre les notions de prélèvement et de récolte (partie C), les deux types de méthodes de mesure directes et indirectes sont décrites, avec leurs avantages et leurs limites (partie D). Enfin, les estimations de prélèvements et de récolte ainsi que leur cohérence sont discutées (partie E).

C. Prélèvements et récolte, de quoi parlons-nous ?

Commençons par clarifier la distinction entre les prélèvements et la récolte de bois : les prélèvements correspondent aux volumes de bois type « arbre sur pied » des arbres qui sont abattus en forêt, alors que la récolte désigne les volumes de bois qui sont extraits de forêt pour alimenter les différents usages (on parle aussi de « volumes mobilisés »).

La différence entre les prélèvements et la récolte tient donc dans les volumes perdus, volontairement ou non^a, entre la coupe de l'arbre en forêt et la matière qui arrive finalement en entrée des différents usages.



Du point de vue des forestiers, la récolte est généralement exprimée en mètres cubes de bois rond sur écorce ou en tonnes de matière fraîche. Elle intègre toutes les fractions mobilisées de l'arbre, aussi bien dans la tige principale que dans les branches, voire les souches. De leur côté, les prélèvements sont généralement exprimés en mètres cubes, mais leur définition dépend des parties de l'arbre considérées : il peut s'agir du volume bois fort tige, du volume bois fort total, du volume aérien total, voire du volume total partie souterraine incluse (Figure 1, page suivante).

^a/ Les pertes peuvent inclure par exemple la souche (entre le ras du sol et la hauteur d'abattage), des écorces, les sciures, les bois pourris, etc. et plus globalement tous les bois qui ne seront finalement pas extraits de forêt pour des raisons économiques ou environnementales. Lorsque le bois est volontairement laissé sur le parterre de coupe, on parle alors de rémanents, tels que les menus bois (petites branches) qui peuvent être laissés intentionnellement au sol, notamment pour des questions de maintien de la fertilité des sols



C. Prélèvements et récolte, de quoi parlons-nous ?

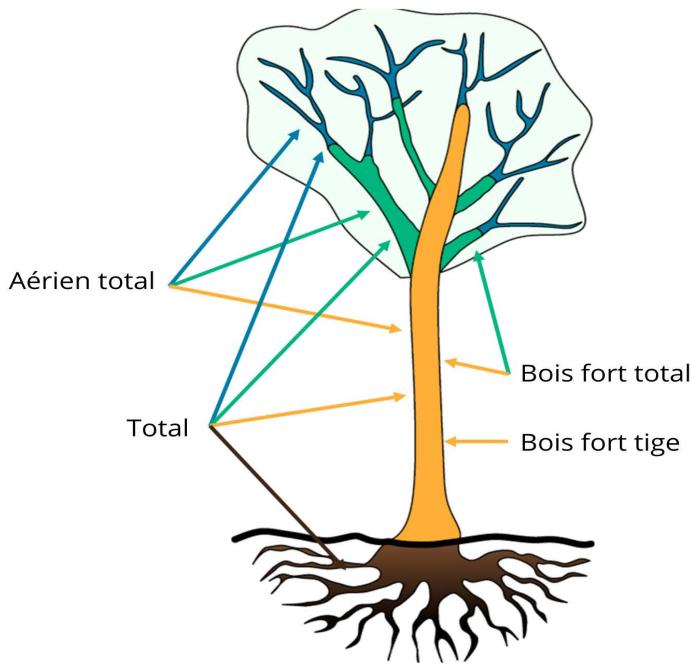
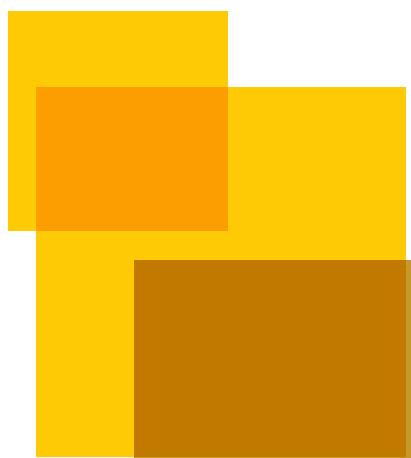


Figure 1 : Illustration des différents volumes pouvant être calculés pour un arbre sur pied. Le volume bois fort tige correspond au volume de la tige principale de l'arbre depuis la base (souche incluse) jusqu'au diamètre 7 cm. Le volume bois fort total inclut en plus du bois fort tige les grosses branches (diamètre supérieur ou égal à 7 cm), tandis que le volume aérien total inclut toute la partie aérienne de l'arbre, c'est-à-dire la tige et les branches jusqu'au diamètre terminal. Enfin, le volume total intègre l'arbre dans sa totalité, partie souterraine (racines) incluse.

Concernant les pertes et les rémanents, les observations de l'IGN ne permettent pas de distinguer au sein des volumes prélevés les volumes qui seront abandonnés sur place de ceux qui seront effectivement extraits des parcelles. Il est toutefois possible d'appliquer aux volumes prélevés des hypothèses sur les pertes et les rémanents afin de les rapprocher de la récolte (Figure 2). Par exemple, dans l'étude IGN-FCBA de projections forêt-bois-carbone publiée en 2024, des coefficients de pertes ont été définis à dire d'experts par groupe d'espèces et classe de diamètre afin de calculer des volumes de disponibilités en bois qui soient plus directement comparables avec la récolte (IGN, FCBA, 2024 ; voir l'annexe 3.2.).



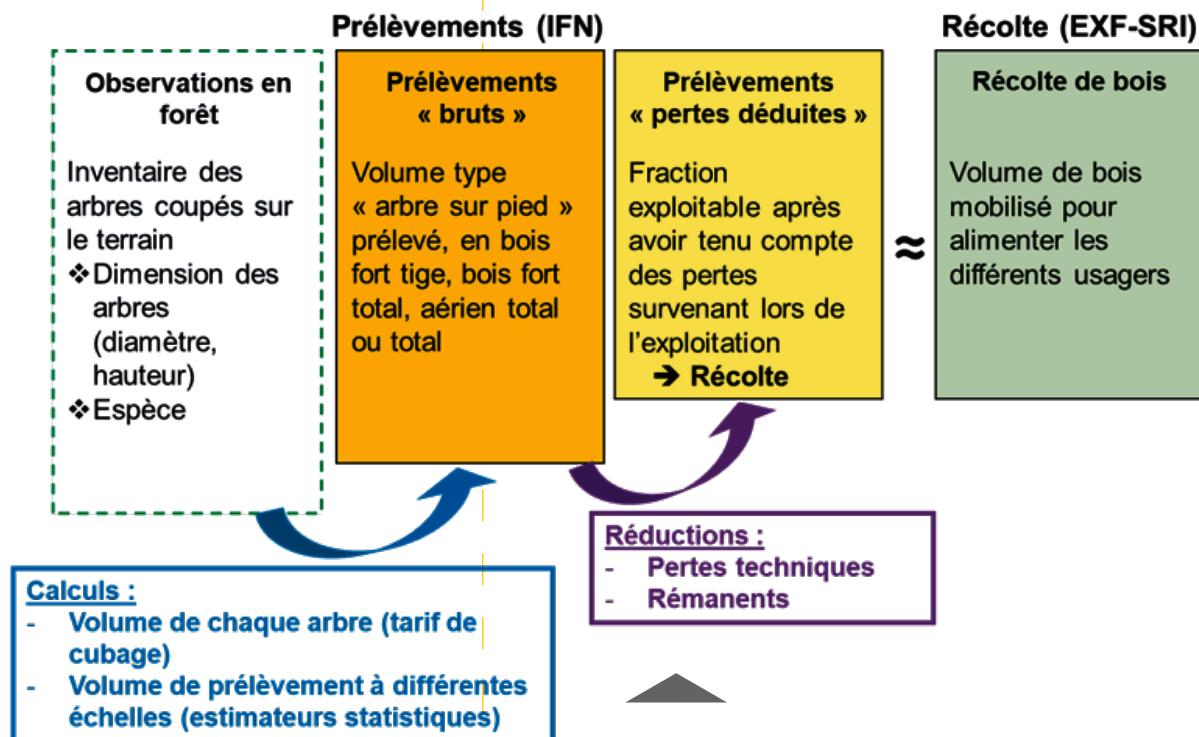


Figure 2 : Illustration de la logique permettant de passer des observations de prélèvements sur le terrain telles que réalisées par l'Inventaire Forestier National à un volume de prélèvements « hors pertes », c'est-à-dire un volume davantage assimilable à la récolte de bois telle que mesurée par l'enquête « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI).

Dans cette note et sauf mention contraire, les chiffres de prélèvements communiqués seront exprimés en volume aérien total pertes déduites (i.e. après exclusion des volumes correspondant à des pertes techniques ou des rémanents), afin d'assurer une meilleure cohérence avec les chiffres sur la récolte.

D. Méthodes d'estimation des prélèvements et de la récolte de bois

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les prélèvements et la récolte de bois répondent à des définitions différentes en matière de volume, les prélèvements pouvant cependant faire l'objet de traitements postérieurs afin d'estimer un volume potentiel de récolte.

Au-delà de cette différence de définition, les statistiques de prélèvements et de récolte diffèrent au niveau de la méthode employée pour leur suivi. Deux méthodes distinctes et indépendantes sont ainsi mises en œuvre en France. En ce qui concerne les prélèvements, la méthode est basée sur les inventaires de terrain du programme d'Inventaire Forestier National (IFN) réalisé par l'IGN. Pour la récolte, la méthode

repose sur une compilation de données économiques généralement obtenues par interrogation des exploitants forestiers et des consommateurs de bois. Par exemple, l'enquête « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI) réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du MASA permet de connaître la récolte commercialisée de bois à partir de l'interrogation des exploitants forestiers.

Les deux méthodes ne visent pas à fournir les mêmes informations et aucune n'est absolument exhaustive pour décrire les volumes de bois réellement consommés par l'industrie et les particuliers. Le champ couvert par les principales sources de données disponibles en France est présenté dans le schéma suivant (*Figure 3*), adapté depuis Picard et al. (2021).

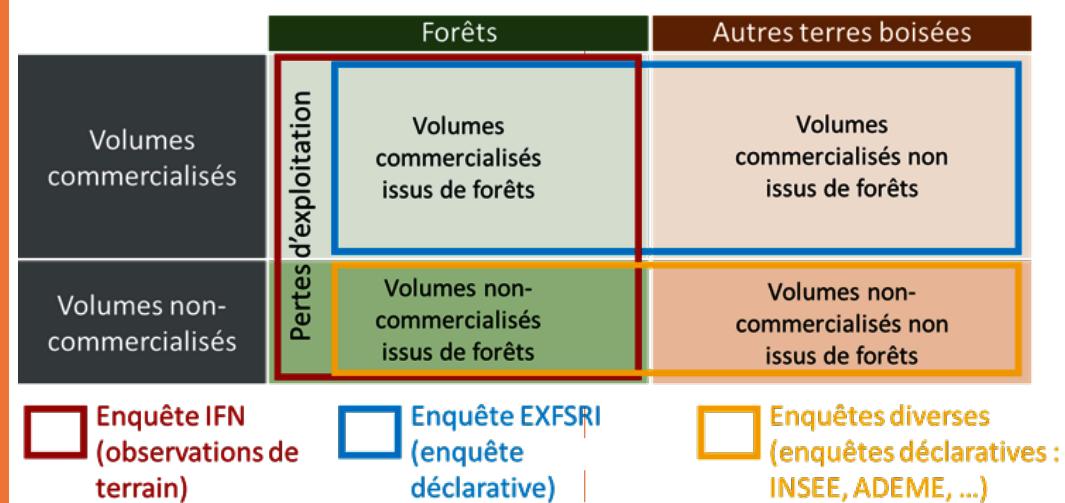


Figure 3 : Illustration du champ couvert par les différentes enquêtes sur les prélèvements et la récolte de bois en France. L'enquête IFN permet une comptabilisation exhaustive des prélèvements en forêt, mais pas dans les autres terres boisées hors forêt, comme les haies, les bosquets, les vergers, les jardins, etc. L'enquête « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI) permet une estimation de la récolte quelle que soit l'origine des bois, mais uniquement pour la partie commercialisée. Enfin, différentes enquêtes peuvent être utilisées pour évaluer la récolte non-commercialisée (c'est-à-dire des bois mobilisés sans être déclarés à l'enquête EXF-SRI ; cette partie est souvent appelée « autoconsommation », car elle comporte une large part de bois directement consommé par les propriétaires ou pas les ménages, notamment pour le chauffage domestique).



La méthode de quantification des prélevements, mise en œuvre dans le cadre de l'IFN, est cohérente avec celle permettant de suivre la production biologique, la mortalité et les stocks de bois sur pied (IFN, 2011). Cela permet de réaliser un suivi fiable du taux de prélevement de la ressource. Compte tenu du mode de collecte des données, les flux mesurés par l'IFN font référence à des périodes de cinq ans (voir la section «1. Approche par inventaire des forêts pour les prélevements» page suivante) et ne distinguent pas les usages réels des bois. Les données de prélevements répondent ainsi à un besoin de connaissance des dynamiques forestières sur le temps long, les prélevements étant vus comme un export de matière ligneuse de l'écosystème.

Pour leur part, les données de récolte permettent d'approcher les variations parfois rapides de la demande en bois (pouvant également être en partie satisfaite par des importations) et une mise à jour annuelle est requise. Ces données détaillent les volumes récoltés selon les grandes familles d'usages des bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) ce qui permet de suivre l'approvisionnement des différents secteurs industriels. Les données de récolte répondent ainsi à un besoin de connaissance des dynamiques économiques du secteur.

Au final, aucune méthode ne permet de suivre à la fois les prélevements et la récolte. Les méthodes de suivis sont clairement distinctes, mais aussi complémentaires : l'enquête IFN permet le suivi des prélevements, mais pas de la récolte en raison de la temporalité du suivi (par période de cinq ans) et de l'absence de données précises pour connaître les volumes laissés en forêt et les usages réels des bois ; de son côté, l'enquête EXF-SRI permet de suivre la récolte sur un pas de temps annuel et apporte des précisions sur les usages des bois, mais ne permet pas de suivre les prélevements en forêt du fait de l'absence d'information sur le volume des arbres sur pied avant abattage et sur le bois consommé en dehors des circuits commerciaux déclarés.

1. Approche par inventaire des forêts pour les prélevements de bois

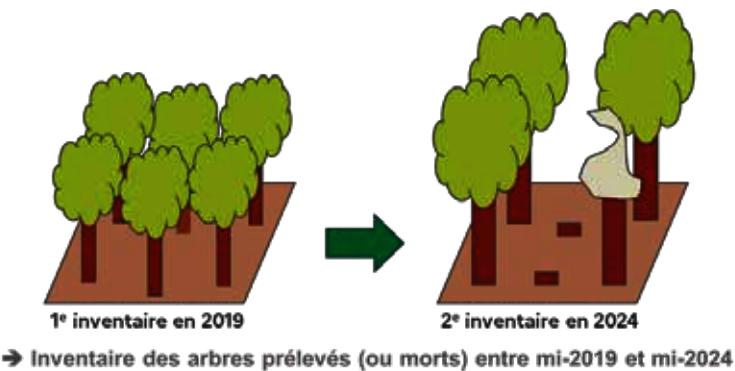
L'approche par inventaire permet d'évaluer les prélevements de bois, c'est-à-dire de quantifier le volume de bois des arbres abattus en forêt.

En France, l'IFN visite chaque année sur le terrain un nouvel échantillon de plusieurs milliers de placettes (petites zones circulaires en forêt) qui couvrent de manière systématique le territoire et sur lesquelles sont relevées un grand nombre de données sur les arbres, le peuplement, le sol et la flore. Ces données servent de base à la production de statistiques sur la forêt française. Depuis 2010, l'IFN mesure les prélevements de bois (et la mortalité) en ré-inventoriant toutes les placettes visitées une première fois cinq ans auparavant (Figure 4).



Figure 4 : Illustration de la méthode d'évaluation des prélevements et de la mortalité à l'IFN par retour sur les placettes d'inventaire déjà visitées cinq ans auparavant.

Ainsi en 2024, les équipes de terrain en charge de l'inventaire sont retournées sur l'échantillon de placettes inventoriées une première fois en 2019 pour comptabiliser les arbres qui ont disparu au cours de la période de cinq ans. L'identification des arbres disparus est permise par la collecte des coordonnées de chaque arbre lors du premier passage en inventaire. Il est alors aisé de détecter les arbres manquants. Cette méthode est beaucoup plus fiable qu'un inventaire des souches, et elle permet de connaître précisément les caractéristiques des arbres qui ont été prélevés.

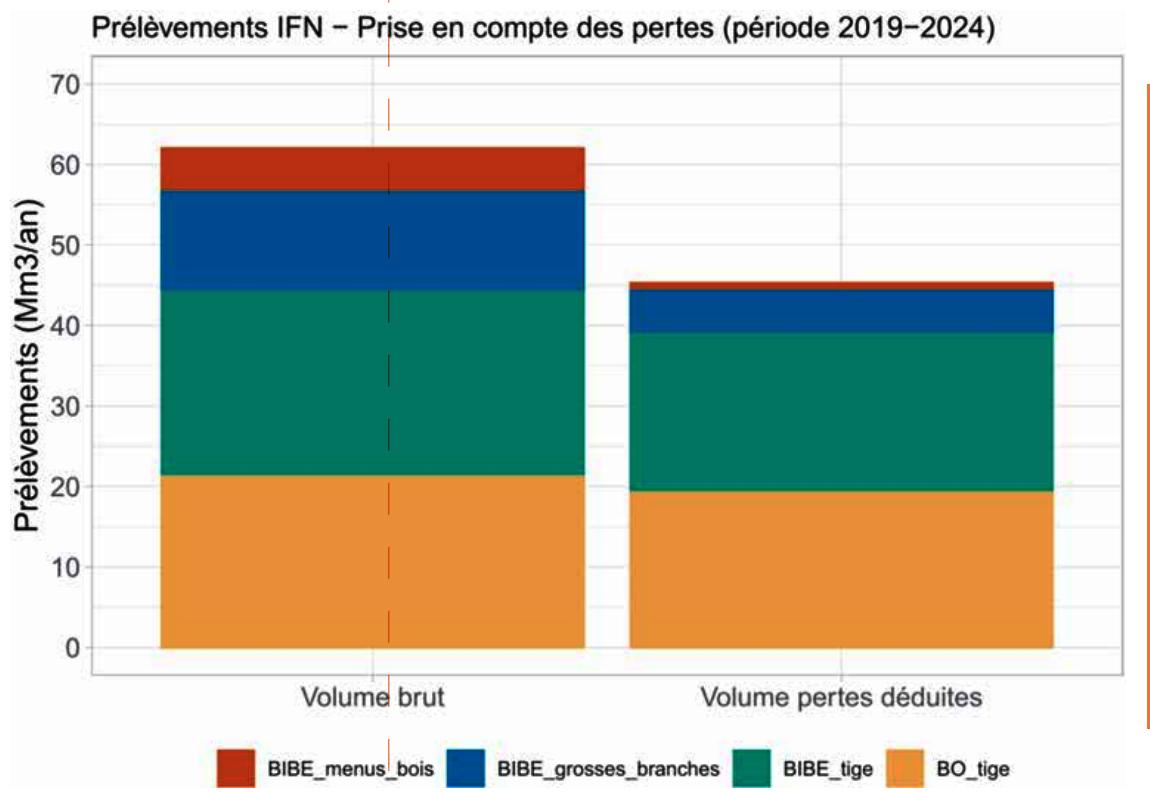


L'IFN est réalisé de manière systématique (indépendamment du type de propriété, des conditions d'accessibilité, ...) dans les forêts disponibles pour la production de bois, peupleraies incluses. Les forêts disponibles pour la production de bois représentent 95 % de la superficie forestière française. Les « autres forêts » dans lesquelles le prélevement de bois est impossible ou peu probable du fait de contraintes physiques (forêts inaccessibles), de réglementations spécifiques (par exemple : réserves intégrales, passage de réseaux) ou d'un usage prioritairement récréatif, de production de plants forestiers ou de sapins de Noël ne font pas l'objet d'un inventaire des prélevements. De même, les autres terres boisées (haies, alignements d'arbres, bosquets, arbres épars, landes ligneuses, vergers, etc.) ne sont pas inventoriées (Figure 3).

Dans ses publications standards (voir par exemple l'édition 2025 du mémento), l'IGN publie des chiffres sur les prélevements en

volume bois fort tige. Ce choix est lié aux tarifs de cubage historiques utilisés pour calculer le volume bois fort tige, développés sur un jeu de données représentatif de la forêt française (plusieurs centaines de milliers de mesures du volume bois fort tige sur les placettes de l'IFN), permettant des estimations robustes. La mise en comparaison de chiffres sur les prélevements, la mortalité et la production biologique systématiquement exprimés en bois fort tige permet en outre de faire un bilan des flux de bois cohérent, c'est-à-dire avec ses différentes composantes calculées selon une même définition du volume.

Cependant, lorsqu'il s'agit de suivre les volumes de bois récoltés, nous avons vu qu'une partie des branches pouvait être utilisée, et d'autre part qu'il y avait des réfactions de volume (pertes et rémanents) entre l'arbre sur pied et la matière arrivant en entrée de filière. En outre, dans une optique de comptabilité carbone, il est nécessaire d'avoir une vision exhaustive des



stocks et des flux de bois, et donc de tenir compte des différentes parties de l'arbre. Il existe donc un intérêt fort pour aussi calculer des volumes de prélèvements plus exhaustifs (en volume aérien total ou en volume total), et pour distinguer les volumes qui sont finalement récoltés (c'est-à-dire réellement extraits du lieu de coupe pour venir alimenter les filières et les usagers) des volumes de pertes et de rémanents (qui restent sur le parterre de coupe).

Par contraste avec le bois fort tige, les équations permettant l'évaluation du volume bois fort total et du volume aérien total reposent sur des jeux de données moins représentatifs de la forêt française et génèrent ainsi des estimations plus fragiles, la collecte de ces informations étant à la fois plus complexe et plus coûteuse. Les équations utilisées par l'IGN ont néanmoins fait l'objet d'une publication scientifique (Vallet et al., 2006) et un travail est en cours dans le cadre du projet ALAMOD du PEPR FairCarbonN <https://www.pepr-faircarbon.fr/projets/projets-cibles/alamod> pour consolider la méthode d'évaluation des différents volumes et ainsi arriver à des estimations robustes du volume aérien total.

Enfin, des hypothèses pour tenir compte des pertes et des rémanents peuvent être appliquées pour tenter de rapprocher le prélèvement de la récolte (cf. partie C ; Figure 5).

Figure 5 : Prélèvements (en millions de mètres cubes par an, Mm³/an) estimés par l'IFN pour la période 2019-2024 à l'échelle de la France hexagonale et de la Corse (i.e. à partir des observations réalisées en 2024 en retournant sur les placettes visitées une première fois en 2019). Les données IFN permettent de distinguer les compartiments de l'arbre (tige, grosses branches, menus bois) et les usages potentiels des bois, avec le bois d'industrie-bois énergie (BIBE) et le bois d'œuvre (BO). La barre de gauche donne le volume brut de prélèvements, c'est-à-dire le volume type « arbre sur pied » avec toute la partie aérienne de l'arbre. La barre de droite donne le volume après réfaction pour tenir compte des pertes et des rémanents laissés au sol. Les pertes dépendent des usages potentiels et des compartiments considérés.

b/ C'est-à-dire les équations utilisées pour calculer le volume à partir de mesures de terrain comme la circonférence à 1,30 m de hauteur et la hauteur totale de l'arbre.

Approche par inventaire des forêts pour les prélevements de bois (suite)

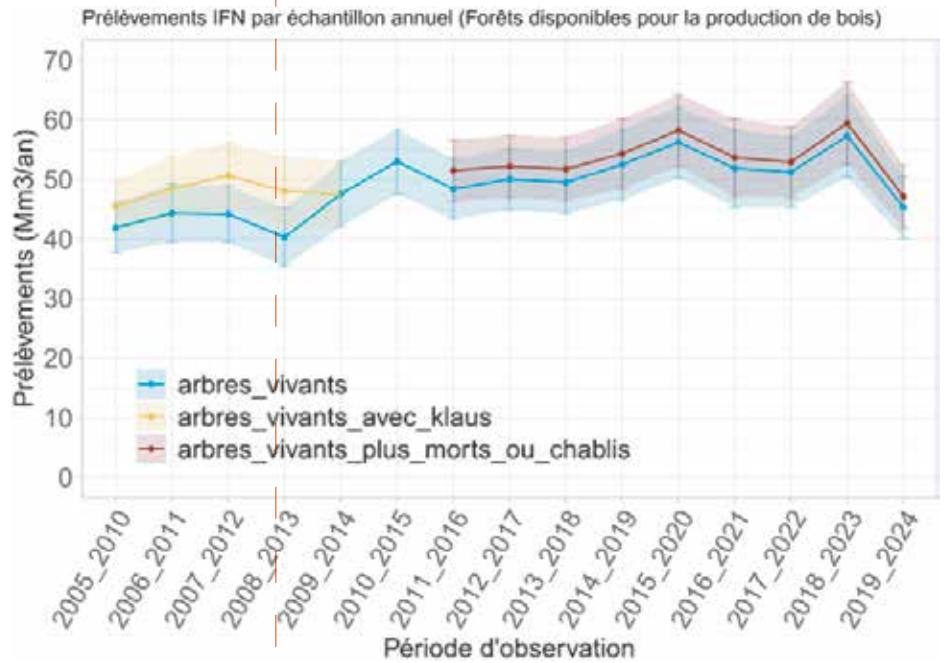
Les observations permettent une évaluation exhaustive des prélevements en forêt (tout arbre coupé dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à 7,5 cm est potentiellement comptabilisé, quel que soit le devenir des bois), mais sans possibilité de distinguer ceux qui feront l'objet d'une transaction commerciale déclarée dans le cadre de l'enquête EXF-SRI (*cf. Partie 2.1, page 17*) de ceux qui échappent à cette déclaration (soit consommés directement par les propriétaires, soit mis en marchés en dehors des circuits enquêtés dans le cadre de l'enquête EXF-SRI), ou ceux qui ne seront jamais vidangés.

Les usages des bois ne sont pas connus de l'IFN mais il est tout de même possible de distinguer les compartiments de l'arbre (tige, grosses branches, menus bois) et d'approcher l'usage potentiel des bois (bois d'œuvre vs bois d'industrie ou énergie) à partir d'une évaluation de la qualité (aspect extérieur uniquement) de la bille de pied sur le terrain et de critères dimensionnels (diamètre à 1,30 m, hauteur de découpe, etc.), (*Figure 5*). Ces critères ont été définis nationalement avec un panel représentatif des filières concernées lors d'une étude dédiée (IGN, FCBA, 2019) et se veulent ainsi représentatifs des pratiques actuelles.

L'IFN mesure les prélevements sur des périodes de cinq ans (*Figure 4*). La date réelle de coupe n'est pas connue au sein de cette période. Afin d'inclure la croissance des arbres entre la date de l'inventaire initial et la date supposée de la coupe, on fait par convention l'hypothèse qu'elle a lieu à mi période et on ajoute 2,5 années de production biologique au volume initial des arbres vus coupés. Ce volume de prélevement actualisé est finalement annualisé en le divisant par 5. Les statistiques qui en découlent font référence à une année moyenne sur une période de 5 ans, comme par exemple 2019-2024.

Il est complexe de produire des informations sur des flux qui soient précisément datées avec cette approche, car une même année est incluse dans plusieurs échantillons annuels (même si chaque placette n'appartient bien qu'à un seul échantillon annuel) et la combinaison de plusieurs échantillons annuels, qui se révèle souvent nécessaire pour améliorer la précision des estimations, accentue l'étendue de la période considérée (par exemple, un calcul à partir des placettes inventoriées dans les échantillons 2015 à 2019, visitées une seconde fois de 2020 à 2024, donne un prélevement moyen annuel sur la période 2015-2024). En ce sens, les données IFN ne permettent pas de distinguer les variations « hautes-fréquences » (par exemple interannuelles) des prélevements, mais fournissent des indicateurs utilisables pour un suivi des tendances de fond.

Les résultats obtenus pour chaque échantillon annuel (correspondant donc à une période de cinq ans du fait de la méthode d'observation) sont présentés dans la figure ci-dessous (*Figure 6*). La courbe en bleu détaille les prélevements hors chablis de la tempête Klaus de 2009 (ce qui est fait dans les publications standards de l'IGN), tandis que la courbe en orange intègre les prélevements sur chablis Klaus. Les prélevements observés par l'IFN durant les années 2010 à 2013 (c'est-à-dire par retour sur les placettes déjà visitées de 2005 à 2008, ce qui correspond aux 4 périodes allant de 2005-2010 à 2008-2013) excluent en effet par défaut les prélevements réalisés sur les chablis de la tempête Klaus. Ils ont pourtant contribué à diminuer le stock sur pied en forêt, à anticiper une partie de la récolte et à approvisionner les entreprises de transformation. Même si cela résulte d'un événement exceptionnel, cela doit donc être comptabilisé dans les prélevements si l'on souhaite les comparer à la récolte.



Les prélèvements d'arbres chablis à la suite de Klaus ont fait l'objet d'une évaluation spécifique : en 2009, un retour sur chaque placette inventoriée entre 2005 et 2008 a été réalisé pour noter les arbres chablis, et les retours réalisés entre 2010 et 2013 (sur les placettes initialement visitées de 2005 à 2008) ont permis de mesurer les prélèvements parmi ces chablis. Les arbres qui avaient été notés chablis en 2009 puis récoltés lors du retour en 2010-2013 représentent 20 Mm³. Ce chiffre est intégré dans les statistiques de chacune des quatre périodes susmentionnées (de 2005-2010 à 2008-2013), soit +5 Mm³/an en moyenne.

Depuis 2016, l'IFN relève aussi durant la seconde visite les arbres qui ont été coupés alors qu'ils étaient morts ou chablis en première visite. Afin de rapprocher les chiffres de prélèvement de ceux de récolte, cette observation (inconnue pour la période pré-2016, donc) permet d'ajouter au volume de prélèvements des arbres observés vivants en première visite le volume des arbres observés morts ou chablis en première visite (courbe rouge sur la Figure 6), soit environ 2,1 Mm³/an de prélèvements supplémentaires en moyenne.

Figure 6 : Évolution des prélèvements annuels tels qu'estimés à partir de chaque échantillon annuel d'observation de l'IFN. La mesure se faisant par retour sur placettes cinq ans après une première visite, chaque échantillon annuel donne en fait une évaluation moyenne pour une période de cinq ans (par exemple, l'échantillon IFN 2020 donne une estimation des prélèvements pour la période 2015-2020). Les résultats diffèrent selon la prise en compte ou non des prélèvements des chablis liés à Klaus (observés durant la campagne IFN 2010 et répartis sur les périodes pré-2009), et selon la prise en compte ou non des prélèvements des arbres qui étaient morts ou chablis en première visite (observation réalisée depuis 2016).

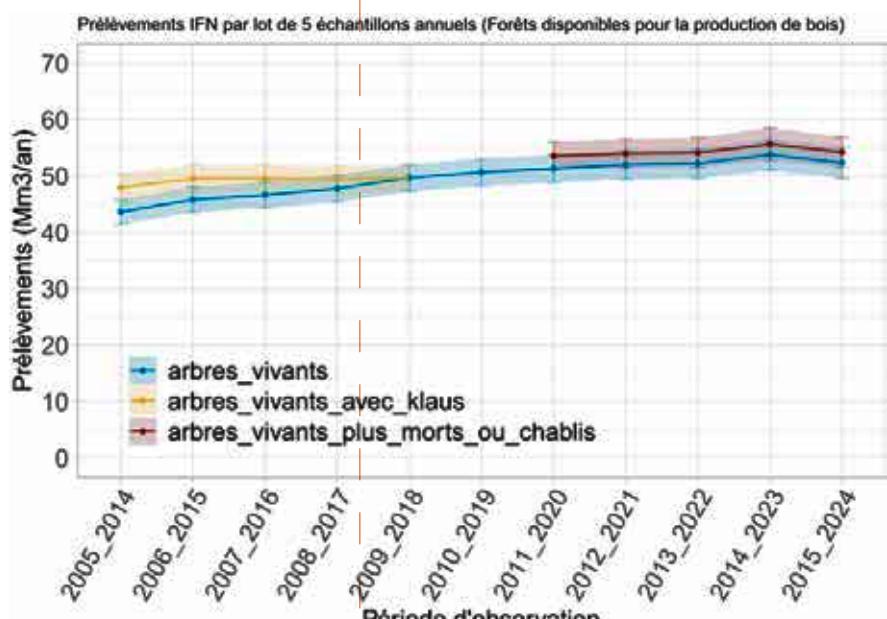
Les prélèvements ne montrent pas d'évolution significative sur l'ensemble de la période. Ils s'élèvent à $45,3 \pm 5,2 \text{ Mm}^3/\text{an}$ sur la période la plus récente (2019-2024, sans compter les arbres coupés alors qu'ils étaient morts ou chablis en première visite ; en comptabilisant ces derniers, les prélèvements atteignent $47,1 \pm 5,3 \text{ Mm}^3/\text{an}$), contre $45,4 \pm 4,5 \text{ Mm}^3/\text{an}$ pour la période la plus ancienne (2005-2010, avec les prélèvements sur les chablis Klaus). À noter qu'il n'y a pas de baisse de la précision statistique des résultats au cours du temps, l'intervalle de confiance à 95 % des données annuelles étant relativement stable (la largeur du demi-intervalle de confiance au niveau national représente environ 10 % de la valeur). L'IFN cumule classiquement cinq échantillons annuels successifs pour ses publications officielles, ce qui conduit à disposer de données annualisées sur des périodes de 10 années glissantes.

On obtient la figure ci-contre (Figure 7). Toutes les périodes représentées sur le graphique se chevauchent partiellement, à l'exception des deux points extrêmes de la courbe qui concernent les périodes 2005-2014 et 2015-2024, respectivement. Si les prélèvements des arbres vivants augmentent de manière significative, l'intégration des prélèvements de chablis Klaus atténue la tendance, qui n'est pas significative entre les premières et les dernières périodes. Le

prélèvement atteint $52,4 \pm 2,7 \text{ Mm}^3/\text{an}$ ($54,3 \pm 2,8 \text{ Mm}^3/\text{an}$ avec les arbres coupés alors qu'ils étaient morts ou chablis en première visite) pour la dernière période (2015-2024), contre $48,0 \pm 2,4 \text{ Mm}^3/\text{an}$ pour la première période (2005-2014, avec le prélèvement sur les chablis Klaus).

Il reste cependant délicat de tracer une tendance sur la période considérée car l'événement Klaus peut contribuer à expliquer un niveau plus faible des récoltes « standard » dans les années suivant immédiatement la tempête, en raison des coupes programmées dans le massif landais mais aussi ailleurs en France et qui ont été reportées dans un contexte de saturation du marché.

Figure 7 : Évolution des prélèvements annuels tels qu'estimés à partir de lots combinant cinq échantillons annuels d'observations de l'IFN. La mesure se faisant par retour sur placettes cinq ans après une première visite, chaque lot donne en fait une évaluation moyenne pour une période de 10 ans (par exemple, les cinq échantillons IFN 2016-2020 donnent une estimation des prélèvements pour la période 2011-2020).





2. Approche par enquête auprès des professionnels et des consommateurs pour la récolte de bois

Une méthode indirecte permet d'approcher les volumes de bois utilisés par les industriels et les ménages. Elle consiste à enquêter les exploitants forestiers et les usagers finaux.

Cette méthode combine des données de récolte et des données de consommation. Les statistiques qui découlent de cette méthode ne peuvent pas être assorties d'un intervalle de confiance.

2.1. La récolte de bois commercialisé

Les données de récolte commercialisée (c'est-à-dire concernant les bois mis en vente sur le marché de l'économie formelle) sont recueillies par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du MASA au travers de l'enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI), et ce depuis 1947. Les chiffres sont publiés sur le site Agreste.

Les entreprises interrogées sont celles dont le code NAF (nomenclature d'activités française) est le « 02.20Z Exploitation forestière » ou « 02.40Z Activité de soutien à l'exploitation forestière ». Chaque année, la liste des entreprises interrogées est mise à jour à l'aide du répertoire Sirene (système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements ; le Sirene est le répertoire français des entreprises et de leurs établissements) en écartant les entreprises détectées hors champ et en ajoutant les entreprises nouvellement créées ou ayant changé de code NAF. La liste des entreprises interrogées n'est pas réputée exhaustive. Elle omet notamment certains exploitants dont le siège social n'est pas situé en France ou ceux dont l'activité d'exploitation forestière ne constitue pas l'activité principale ou secondaire.

Les résultats de l'enquête EXF-SRI incluent une estimation du volume de bois exploité par les entreprises qui n'ont pas répondu à l'enquête l'année N (soit environ 7 % du total des enquêtés en 2024) en reconduisant la dernière valeur connue.

Les chiffres en valeur absolue de l'enquête EXF-SRI sont probablement minorants (pour les raisons antérieures et parce que les enquêtes déclaratives sont classiquement biaisées par le bas), mais l'ampleur de cette minoration n'est pas connue. Cependant, les tendances mesurées par l'enquête se veulent représentatives de l'évolution de l'exploitation de bois en France.

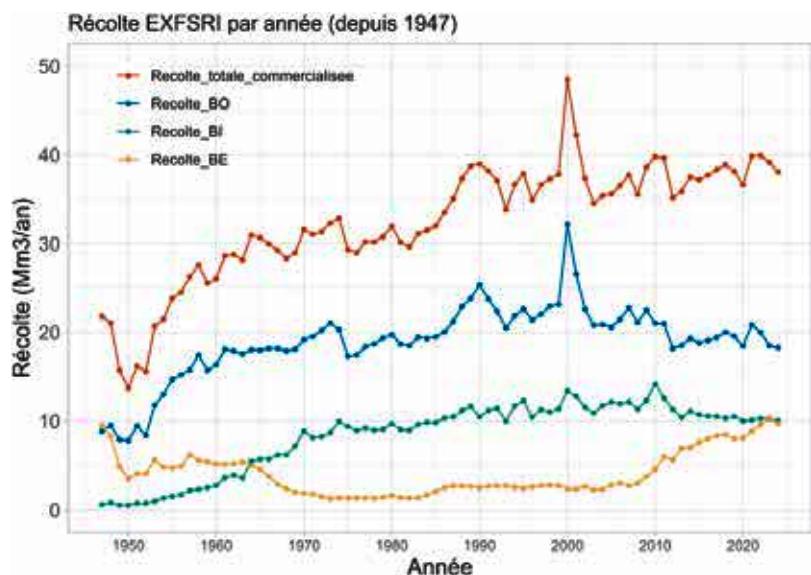
L'enquête EXF-SRI concerne les entreprises ayant une activité d'exploitation forestière mais les données collectées peuvent inclure des bois récoltés par ces entreprises qui opèrent également sur d'autres terres couvertes d'arbres telles que les haies, les alignements d'arbres en bord de route, les parcs et jardins, etc. Le SSP estime que la récolte de bois commercialisé provient à environ 95 % de forêts (CGDD, 2025a).

Les produits d'exploitation à déclarer sont ceux exploités au cours de l'année précédente (ex : récolte 2024 à déclarer lors de l'enquête réalisée en 2025). L'unité de compte finale de l'enquête EXF-SRI est le mètre cube de bois rond sur écorce. Ce sont les répondants à l'enquête qui se chargent des éventuelles conversions entre leur unité de travail (ex : tonne de plaquettes forestières) et l'unité de référence de l'enquête EXF-SRI.

2. Approche par enquête auprès des professionnels et des consommateurs pour la récolte de bois (suite)

Par définition, seuls des volumes qui ont été vidangés sont comptabilisés. Ainsi, les bois laissés en forêt et les pertes d'exploitation ne sont pas inclus. L'enquête distingue les bois utilisés dans l'industrie (BO, BI) et le bois-énergie (BE) commercialisé (avec une distinction entre les produits « bûches » considérés comme utilisés pour le chauffage individuel des particuliers, et les « plaquettes forestières » considérées comme utilisées pour le chauffage collectif ou industriel). Les volumes non commercialisés ne sont pas enquêtés par l'enquête EXF-SRI. Les affouages réalisés par les habitants des forêts communales ne sont pas comptabilisés, ni les volumes récoltés par les groupements forestiers.

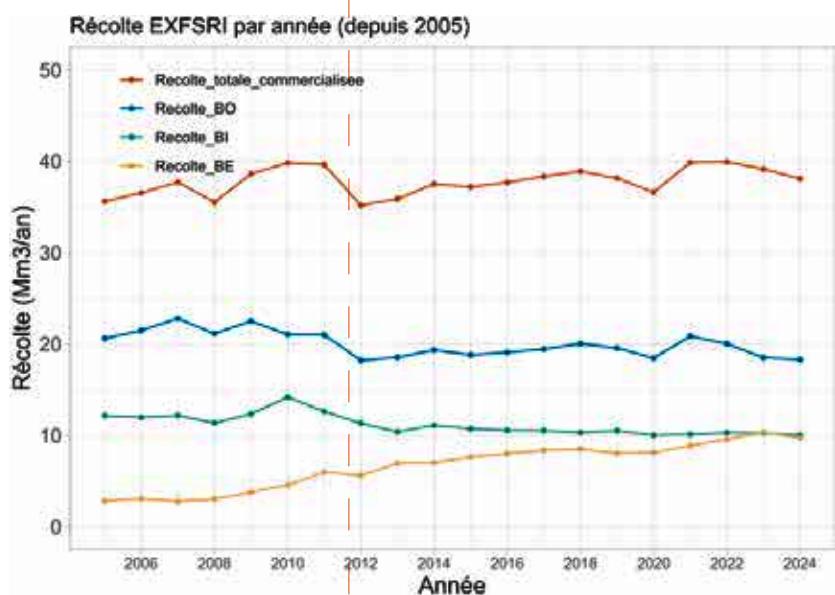
Si la récolte de bois commercialisé a fortement augmenté jusqu'à la fin des années 1980 (Figure 8A), elle est globalement stable depuis ces 30 dernières années (Figure 8B). Elle atteint 38,1 Mm³ en 2024, avec 18,3 Mm³ de BO plus 10,0 Mm³ de BI et 9,7 Mm³ de BE. Le volume de BE commercialisé a augmenté à partir du milieu des années 2000, tandis que le volume de BI a légèrement diminué, en raison probablement d'un transfert des volumes entre ces deux types d'usages.



A

Figure 8 : Évolution de la récolte de bois commercialisé (forêt et hors forêt) estimée à partir de l'enquête « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI), depuis 1947 (A) ou depuis 2005 (B).

B





2.2. La récolte de bois non-commercialisé («autoconsommation» de bois-énergie)

La récolte de bois non-commercialisé, parfois appelée «autoconsommation» (car correspondant surtout à du bois de feu utilisé directement par les particuliers détenteurs de forêt), correspond aux volumes récoltés par les propriétaires de forêts et dans une certaine mesure aux volumes qui s'échangent dans l'économie informelle.

Elle est estimée par le MTE (Service des Données et Études Statistiques – SDES) et le MASA (SSP) à partir d'une méthodologie indirecte basée sur l'évaluation de la consommation totale de bois-énergie des ménages (en faisant l'hypothèse que les secteurs de l'industrie, du tertiaire et du chauffage collectif ne s'alimentent pas avec des produits non-commercialisés) de laquelle sont déduites :

- La part de bois-énergie commercialisé renseignée dans l'enquête EXF-SRI (hors plaquettes forestières utilisées par le secteur de l'industrie ou du chauffage collectif) ;
- Une estimation des bois de chauffage issus des filières de recyclage, basée sur une étude ADEME sur le chauffage domestique au bois (ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018) ;
- La consommation de granulés par les experts du secteur (Propellets et le SNPGB).

Cette consommation est également corrigée pour tenir compte des chiffres d'imports-exports de bois de chauffage (source : douanes).

Cette estimation participe à plusieurs rapports européens dont le Joint Forest Sector Questionnaire (JFSQ) ou les European Forest Accounts (EFA).

La consommation totale de bois de chauffage des ménages est évaluée à partir du volet «énergie» de l'enquête Logement de l'INSEE concernant les résidences principales des ménages. Le panel des ménages est invité à renseigner sa consommation annuelle de bois de chauffage en stères, en indiquant la part achetée. Le SDES convertit les chiffres en ktep et les fournit au SSP. Ceux-ci sont alors convertis en m^3 équivalent bois rond sur écorce à l'aide d'un coefficient unique. Le SDES complète avec les données de logements secondaires provenant de ses propres services pour estimer

la consommation totale de bois dans le secteur résidentiel. Les statistiques de vente d'appareils de bois de chauffage (source ADEME Observ'ER) sont utilisées pour tenir compte de l'évolution du parc d'appareils de chauffage à bois entre deux millésimes de l'enquête Logement, la dernière ayant été réalisée en 2023-2024 (INSEE, 2025).

Jusqu'en 2019, une correction climatique était appliquée aux volumes consommés pour normaliser l'effet du climat, afin de corriger des températures enregistrées lors de l'année de collecte des données (si la saison automne/hiver est particulièrement chaude, la consommation de bois estimée est alors plus faible que ce qu'elle aurait été avec un climat moyen). Le SDES est ensuite repassé en données réelles (pour prendre en compte les températures de l'année estimée) dans les nouvelles publications et la nouvelle série de données 2005-2024 correspond désormais à un climat réel, ce qui reflète mieux la dynamique réelle de la récolte de bois énergie qui dépend fortement de la rigueur du climat hivernal. Les nouvelles séries de données sont moins lissées que les précédentes.

La part des bois d'origine forestière consommés par les ménages n'est pas précisément connue mais l'enquête sur le chauffage domestique au bois réalisée en 2018 à la demande de l'ADEME par le groupement Solagro-Biomasse Normandie-BVA auprès d'un échantillon de 1000 ménages représentatifs indique que 64 % du bois de chauffage domestique provient de la forêt, 23 % des vergers et des haies et 13 % du bois de récupération (ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018). Des travaux plus anciens citaient un taux de 70 % d'origine forestière (Andersen, Biomasse Normandie, ADEME 2000).

2.2. La récolte de bois non-commercialisé (« autoconsommation » de bois-énergie) (suite)

La récolte de bois non commercialisé représenterait 17,2 Mm³ en 2024. Une tendance à la baisse semble se dessiner depuis 2005, mais elle reste peu évidente du fait de la forte variabilité interannuelle liée à la rigueur des hivers (Figure 9 ; voir notamment les pics de consommation en 2010 et 2013, ou à l'inverse le creux de 2011). La donnée est également supposée très imprécise, de par sa méthode d'estimation. La récolte non commercialisée aurait baissé de près de 20 % entre les périodes 2005-2010 (22,7 Mm³/an) et 2019-2024 (18,3 Mm³/an), soit environ 4,4 Mm³ en moyenne par an. Les raisons pouvant expliquer cette baisse sont détaillées dans plusieurs études : développement des chaufferies collectives, professionnalisation du secteur de l'énergie, remplacement progressif des appareils de chauffage des particuliers par des appareils plus performants, rajeunissement et urbanisation de la population qui se chauffe au bois, hivers plus doux, etc. (ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018 ; Premat, Lecouvey et Cousin, 2024).

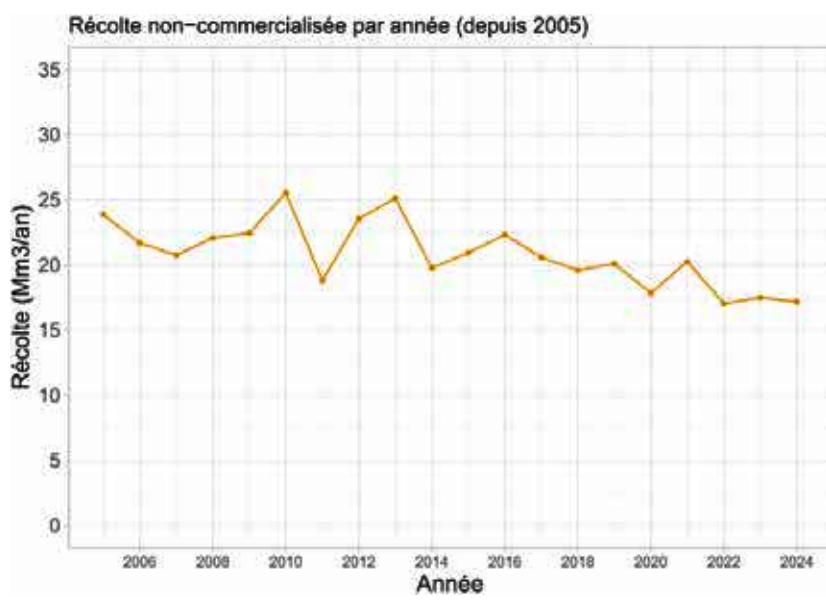


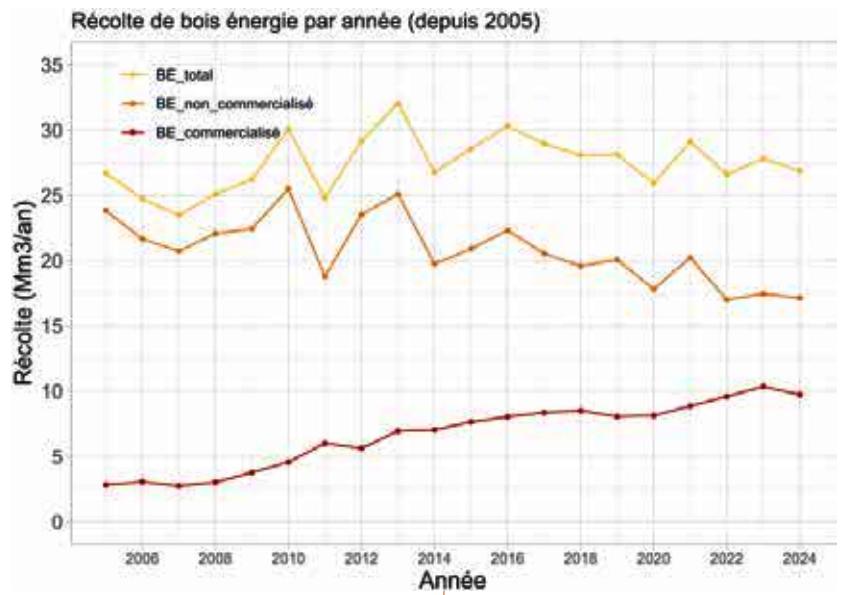
Figure 9 : Évolution de la récolte de bois non-commercialisé (forêt et hors forêt) depuis 2005 estimée à partir des travaux du SDES et du SSP.

Figure 10 : Évolution de la récolte de bois énergie (bois énergie commercialisé et bois énergie non-commercialisé, forêt et hors forêt) depuis 2005.



La récolte totale de bois énergie s'établit quant à elle à 26,9 Mm³ en 2024 (9,7 Mm³ commercialisés + 17,2 Mm³ non-commercialisés). Celle-ci semble stable depuis 2005, mais là-aussi la tendance reste peu évidente du fait de la forte variabilité interannuelle liée à la rigueur des hivers (Figure 10). Cette tendance est expliquée par la part du bois de feu commercialisé, qui progresse fortement tandis que le bois de feu non-commercialisé baisse, ce dernier restant cependant majoritaire (environ 65 % du bois énergie totale en 2024, contre près de 90 % en 2005).

A titre de comparaison, l'ADEME a commandé au groupement Solagro-Biomasse Normandie-BVA une enquête sur la consommation de bois de chauffage des ménages en 2012 puis en 2017 (ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018). Cette enquête, indépendante de celle de



l'INSEE, révèle un niveau supérieur de bois bûche consommé par les ménages en 2017 (26,0 Mm³ pour l'ADEME contre 23,9 Mm³ à partir de l'INSEE). Par ailleurs, une autre étude parue en 2024 donne une estimation d'environ 24,5 Mm³ de bois (bois bûche et granulés) consommés par les ménages pour la saison 2022-2023^c (Premat, Lecouvey et Cousin, 2024). Si les chiffres diffèrent dans l'absolu entre les études, les ordres de grandeur sont très comparables et une même tendance à la baisse au cours des dernières années est rapportée. Compte tenu des incertitudes relatives aux enquêtes, on peut considérer que les chiffres et les tendances sont globalement cohérents.

c/ Dans l'étude Premat, Lecouvey et Cousin, 2024, une consommation de 63,8 TWh de bois est estimée pour l'hiver 2022-2023. En supposant qu'un stère équivaut à 1710 kWh et qu'il y a 1,52 stère par mètre cube de bois rond (coefficients de conversion utilisée dans l'étude), on arrive à l'estimation d'une consommation de bois de feu de 24,5 millions de m³ de rond ($63800/1710/1,52 = 24,5$).

2.3. Synthèse sur la récolte de bois

Agreste publie tous les ans une publication de la collection « Chiffres et Données » dans laquelle sont compilées les données de récolte de bois et de production de sciages en France (Agreste, 2025). La figure suivante (Figure 11) présente les données pour l'année 2024. Les chiffres incluent les volumes de bois d'origine forestière et non forestière, ainsi que les bois commercialisés et non-commercialisés.

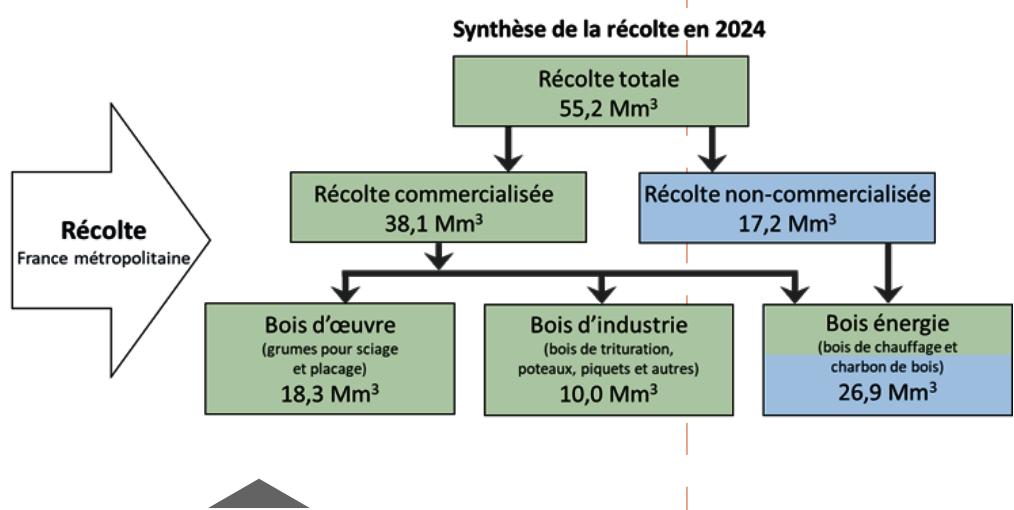


Figure 11 : Schéma de synthèse sur la récolte de bois en France en 2024.

En 2024, la récolte totale de bois est estimée à $55,2 \text{ Mm}^3$, dont deux tiers environ de bois commercialisé ($38,1 \text{ Mm}^3$) et un tiers de bois non commercialisé ($17,2 \text{ Mm}^3$). En supposant que la part de bois « hors forêt » est de 5 % dans la récolte de bois commercialisé et de 30 % (hypothèse haute) dans la récolte de bois non-commercialisé, on estime que les bois récoltés hors forêt représenteraient $7,1 \text{ Mm}^3$ ($0,05 * \text{récolte commercialisée} + 0,3 * \text{récolte non-commercialisée}$), si bien que la récolte totale en forêt s'élèverait à $48,1 \text{ Mm}^3$.

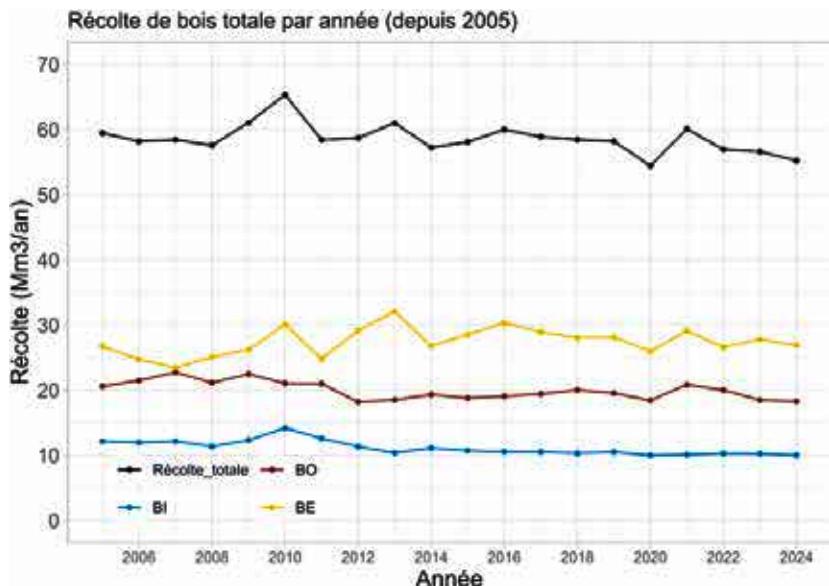
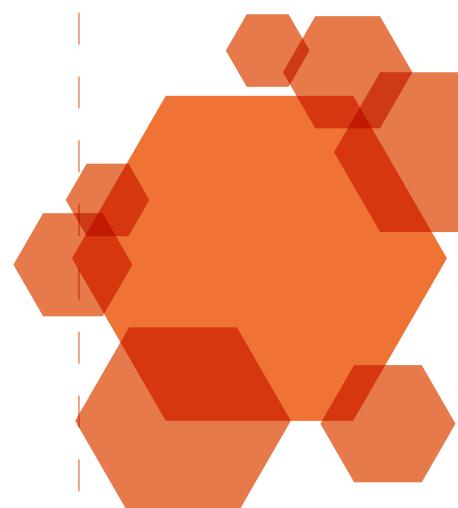


Figure 12 : Évolution de la récolte totale (forêt et hors forêt) en France, estimée par somme de la récolte de bois commercialisé déclarée à l'enquête EXF-SRI et de la récolte de bois non-commercialisé estimée à partir des travaux du SDES et du SSP.



Les données des graphiques suivants tiennent compte de la correction réalisée sur le bois de feu non-commercialisé (exclusion des granulés, retrait de l'effet climat) à l'occasion de la parution de l'Agreste Primeur de décembre 2019. La récolte totale de bois est relativement stable sur la période pour atteindre 56,9 Mm³/an sur la période 2019-2024 (Figure 12). Avec 27,4 Mm³/an sur la même période, le bois énergie représente 48 % de la récolte totale en France, contre 43 %

E. Tentative d'analyse comparée entre prélèvement et récolte de bois

Les données sur les prélèvements (enquête IFN) et la récolte (enquête EXF-SRI et enquêtes sur le bois non-commercialisé) sont complètement indépendantes. Elles ne sont pas directement comparables, mais on peut tenter de vérifier leur cohérence globale en valeur absolue, par exemple en retraitant les données de prélèvements pour les rapprocher de la récolte (cf. Partie C), et en tendance sur la période.

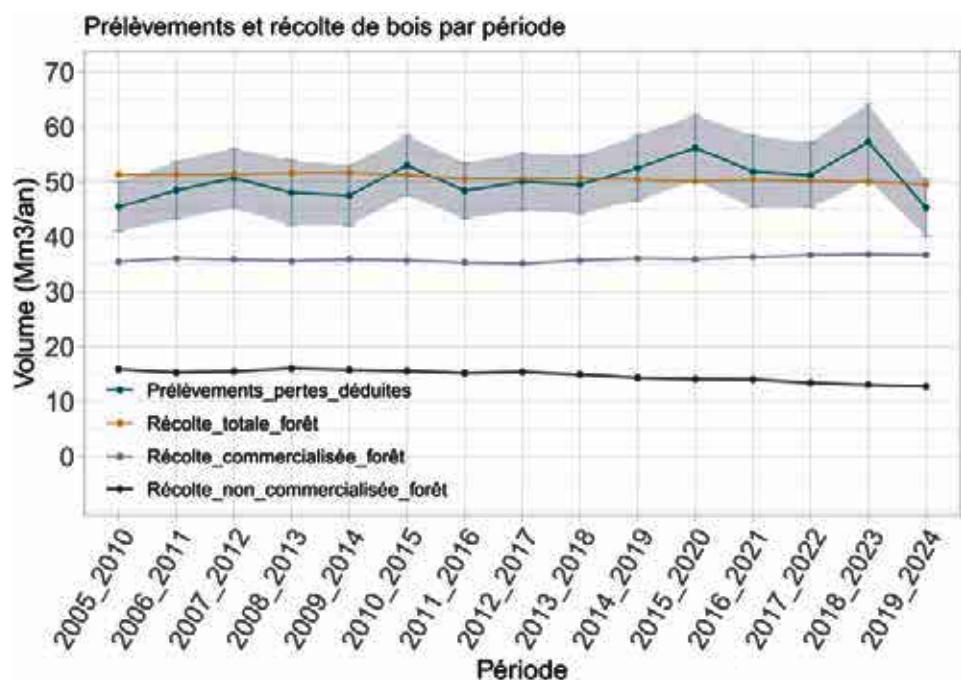
L'IFN indique un prélèvement « pertes déduites » moyen de 50,4 Mm³/an entre 2005 et 2024 (prélèvements de chablis Klaus inclus, mais sans les prélèvements des arbres morts ou chablis de plus de 5 ans, observés depuis 2016 seulement). Sur la même période, on estime une récolte totale (récolte commercialisée issue de l'enquête EXF-SRI + récolte non-commercialisée estimée) de 58,6 Mm³/an en moyenne (37,8 Mm³/an de récolte commercialisée + 21,0 Mm³/an de récolte non-commercialisée).

En considérant que 95 % de la récolte commercialisé et 70 % de la récolte non-commercialisée sont d'origine forestière, on estime la récolte forestière totale à 50,5 Mm³/an ($0,95 \times 37,8 + 0,70 \times 20,8$). En valeur absolue, il existe donc une remarquable cohérence entre les prélèvements « pertes déduites » estimés à partir de l'IFN et la récolte forestière estimée à partir de la récolte commercialisée et de la récolte non-commercialisée.



Du fait de leur méthode de suivis, les prélèvements constatés par l'IFN une année donnée sont en réalité relatifs à une période de cinq ans (cf. Partie D). A contrario, les données de récolte sont annuelles. Afin de comparer l'évolution des prélèvements et de la récolte, il est possible pour cette dernière de recalculer des moyennes glissantes de cinq ans. La comparaison des deux séries ainsi mises en cohérence montre des évolutions légèrement différentes, avec une très légère tendance à la hausse pour les prélèvements, contre une stabilité pour la récolte (Figure 13). La variabilité observée n'est toutefois pas significative, les deux courbes étant incluses dans l'intervalle de confiance du chiffre des prélèvements de l'IFN. De plus, les prélèvements observés par l'IFN en 2024 (par retour sur les placettes de 2019) sont sensiblement plus faibles et les deux courbes finissent par se croiser sur la dernière période. Il sera intéressant de réitérer cet exercice de comparaison dans le futur afin de vérifier la continuité de la cohérence des estimations à plus long terme.

Figure 13 : Évolution des prélèvements et de la récolte de bois en forêt en France par période. Les prélèvements sont les prélèvements « pertes déduites » estimés à partir de l'IFN. La récolte totale en forêt est estimée à partir de la récolte commercialisée de l'enquête EXF-SRI (en considérant que 95 % du bois est d'origine forestière) et de la récolte non-commercialisée estimée à partir de l'enquête logement de l'INSEE (en considérant que 70 % du bois est d'origine forestière). Afin de chercher une cohérence temporelle avec les prélèvements qui sont observés par période de 5 ans, des moyennes glissantes de 5 ans ont été calculées pour la récolte.





F. Conclusions

Les chiffres sur les prélèvements et la récolte de bois en France sont produits avec des méthodes fondamentalement différentes : ils apportent des éclairages complémentaires sur le secteur forêt-bois, les prélèvements s'inscrivant dans le suivi des dynamiques forestières, tandis que la récolte de bois permet de suivre les dynamiques économiques et leurs variations interannuelles.

L'exercice de comparaison entre les chiffres de prélèvements et de récolte est délicat compte tenu des incertitudes sur les données, des différences de méthodes et des nombreuses hypothèses devant être appliquées pour tenter de mettre en cohérence les chiffres.

Du côté des prélèvements, si les incertitudes autour des chiffres sont quantifiées, les hypothèses nécessaires pour tenir compte des pertes et rémanents sont définies à dire d'expert. Elles restent fragiles et l'incertitude est probablement peu réductible eu égard à la diversité des chantiers d'exploitation rencontrée en France. Concernant la récolte, les incertitudes ne sont pas connues, mais potentiellement importantes sur certaines composantes. C'est particulièrement le cas pour la récolte non-commercialisée, qui représente environ un tiers de la récolte totale mais dont l'estimation repose sur les déclarations d'un échantillon limité d'usagers et des hypothèses susceptibles d'entraîner de fortes incertitudes.

Compte tenu des incertitudes potentielles et de la totale indépendance des méthodes d'évaluation, la cohérence constatée en matière de valeur absolue entre les prélèvements et la récolte est particulièrement remarquable et rassurante sur la fiabilité des estimations. Concernant la tendance, la cohérence est moins vérifiée, mais plusieurs éléments sont susceptibles d'expliquer cette divergence, notamment :

- Les incertitudes autour des chiffres

- Les incertitudes autour des nombreuses hypothèses nécessaires pour tenter de rapprocher en matière de définition les prélèvements et la récolte
- La complexité pour construire des séries historiques homogènes à partir des données IFN (traitement des chablis Klaus ; prise en compte seulement depuis 2016 des prélèvements sur arbres morts ou chablis depuis plus de 5 ans...)
- Le caractère inertiel des enquêtes de type déclaratif comme l'enquête EXF-SRI, susceptible d'atténuer les évolutions.

Il n'est en l'état pas possible d'identifier précisément la (ou les) source(s) de la relative incohérence observée dans les tendances ; il conviendra de vérifier comment évoluent les deux estimations au cours des prochaines années afin de vérifier si la tendance observée par l'IFN finit par se retrouver ou non dans les statistiques compilées de récolte.

Ce premier document, qui explicite les méthodes de suivi des prélèvements et de la récolte et fait un état des lieux des chiffres produits, sera suivi d'une seconde note visant à dresser les enseignements et les perspectives à tirer de ce travail, en identifiant notamment les chantiers nécessaires pour consolider la comparabilité des prélèvements et de la récolte, avec un focus sur les usages des bois.





G. Principales références

ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018. Etude sur le chauffage domestique au bois : Marchés et approvisionnement, Synthèse, 24 pages.
https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/2021/2_chauffage_domestique_bois_appro_synthese.pdf

Agreste. 2025. Chiffres et Données n° 2025-1. Récolte de bois et production de sciages en 2023.
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2501/cd2025-1_BoisSciages2023.pdf

Andersen, A., Biomasse Normandie, ADEME. 2000. Le chauffage domestique au bois : approvisionnements et marchés.
<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38805422g>

CGDD. 2025a. Les comptes de la forêt de 2007 à 2022. Datalab. 42 pages.
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-comptes-de-la-foret-francaise-de-2007-2022>

CGDD. 2025b. Les comptes physiques et monétaires de la forêt métropolitaine et de la filière forêt-bois. Note méthodologique. 76 pages.
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2025-09/statistiques_des_note_methodologique_comptes_forets_sept2025.pdf

IFN. 2011. Prélèvements de bois en forêt et production biologique : des estimations directes et compatibles. L'IF numéro 28. 16 pages.
https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IF_prel-prod_web2.pdf

IGN. 2024. Mémento – Édition 2024.
https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2024.pdf

IGN, FCBA. 2019. Réévaluation de la ressource et de la disponibilité en bois d'œuvre des essences feuillues et conifères en France.
https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/fcba_ign_etude_bo_france_rapport_version_revisee.pdf

IGN, FCBA. 2024. Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français.
<https://www.ign.fr/projections-bois-carbone-foret-francaise-2023-2024>

INSEE. 2025. Enquête Logement 2023-2024.
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2202/presentation>

Picard, N., Leban, JM., Guehl, JM. et al. Recent increase in European forest harvests as based on area estimates (Ceccherini et al. 2020a) not confirmed in the French case. Annals of Forest Science 78, 9 (2021).
<https://doi.org/10.1007/s13595-021-01030-x>

Premat, M., Lecouvey, F., Cousin, S., 2024. Situation du chauffage domestique au bois en 2022-2023. Etat des lieux du parc, des consommations et des approvisionnements. 129 pages.
<https://librairie.ademe.fr/energies/7443-situation-du-chauffage-domestique-au-bois-en-2022-2023.html>

Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), 2024. Bouclage biomasse : enjeux et orientations.
<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/12/01eb37a994a122668b3e7125aa3bdc0ab7753ed5.pdf>

Vallet P, Dhôte, JF., Le Moguédec, G., Ravart, M., Pignard, G. Development of total aboveground volume equations for seven important forest tree species in France. Forest Ecology and Management 229, 98-110 (2006).
<https://doi.org/10.1016/j.foreco.2006.03.013>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES

Connaître, partager, éclairer

